

DIPLÔME SUPÉRIEUR DU NOTARIAT (DSN)

Formation continue

DURÉE
2 ans

LIEU
U.F.R Droit et Économie

PARTENAIRES
CFPN de Paris
CNEPN



Objectifs

Le Diplôme Supérieur du Notariat vise à offrir une formation professionnalisante de qualité, en partenariat avec le Centre de Formation Professionnel Notarial de Paris (CFPNP) et les acteurs du notariat sur place, avec la mise en place de semestrialités partagées sur Paris et La Réunion, facilitant l'accomplissement du stage de deux ans effectué par les titulaires d'un Master 2 mention ou spécialité droit notarial à La Réunion.

Il offre également une formation adaptée, qui tient compte des spécificités locales tant sur le plan économique et juridique que sociologique et géographique.

Contenu de la formation

Les enseignements répartis en quatre périodes semestrielles sont, pour chaque période, donnés sous forme de séminaires d'études, d'une durée et d'une fréquence fixées en fonction des thèmes d'étude ou de révisions choisis par l'équipe pédagogique.

Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales

- Constitution des sociétés + apports
- Fiscalité des apports
- Transmission à titre gratuit
- Immobilier d'entreprise & SCI
- Cession droits sociaux & garanties
- Statut des dirigeants, Statuts des associés, Décisions collectives
- SARL, SA, SAS et montages unipersonnels (EIRL, auto-entrepreneur)

Urbanisme, construction, copropriété, rural, environnement

- Planification urbaine, règles d'utilisation du sol
- Autorisations, permis, certificats de conformité
- Lotissements et divisions
- Contrats de construction (promotion, vefa)
- Droit rural
- Fiscalité (immo, rurale, défiscalisation)

Actes courants et techniques contractuelles

- Le notaire : profession et environnement (2 séances)
- L'acte notarié (2 séances)
- Théorie générale des obligations : notions générales (1 séance)
- Les avants-contrats
- La vente d'immeuble
- La vente de fonds de commerce
- Les baux
- Les sûretés personnelles et garanties : notions générales et pratique notariale
- Les sûretés réelles : notions générales et pratique notariale
- La fiducie
- Actes courants et Droit international privé

Techniques des liquidations et partages des communautés et successions

- Régimes matrimoniaux
- Successions légales et testamentaires
- Modification de la dévolution successorale
- Déclaration de succession
- Partage (action-formes)
- Partage avec rapport, avec réduction, judiciaire
- Actes équivalents au partage
- Donations
- Droit international privé de la famille, des successions et libéralités
- Assurance-vie



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Anne-Françoise ZATTARA-GROS
Maître de conférences HDR en droit privé
afzattara@orange.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Stéphanie REVASK-FONTAINE
Bureau pédagogique - DSN
stephanie.fontaine@univ-reunion.fr
0262 93 84 23

Compétences visées

La formation proposée est construite à l'effet de permettre aux étudiants-stagiaires :

- de maîtriser les concepts et techniques juridiques nécessaires à la pratique notariale
- de maîtriser les outils nécessaires à la pratique notariale
- d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble
- des disciplines qui sont tant au cœur qu'en périphérie de l'activité notariale
- d'avoir une perception concrète de tous les problèmes posés par l'activité notariale
- d'appréhender les données concrètes de l'exercice de la profession de notaire.

Conditions d'admission

- Etre titulaire d'un Master 2 en Droit, spécialité ou mention « Droit notarial »

Modalités d'examens

Les examens des deuxième et troisième années d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat sont organisés en conformité avec les textes en vigueur. Le régime des examens des deuxième et troisième années d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat est défini par l'arrêté du 28 avril 2008 relatif au diplôme supérieur du notariat. Chacune des quatre périodes semestrielles donne lieu à un contrôle des aptitudes et des connaissances sous la forme, d'une part, de contrôle continu, d'autre part, d'examens périodiques ou terminaux. Le contrôle continu des connaissances a pour but d'évaluer l'aptitude de l'étudiant-stagiaire et sa progression dans la semestrialité concernée et peut notamment prendre la forme de devoirs en salle, d'exposés, de travaux ou d'interventions aux séminaires. Il donne lieu à l'obtention d'une note de 0 à 20.

Poursuites d'études

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat
- Concours des professions juridiques et judiciaires (magistrature)
- Thèse de doctorat
- Examen professionnel d'huissier
- Etc.

Débouchés métiers

Profession de notaire et métiers du notariat.

Faculté de droit et d'économie - 15 avenue René Cassin - CS 92003
97744 Saint Denis Cedex 9 0262 93 84 84



<http://ufr-de.univ-reunion.fr/>